

CONSEIL D'ETAT

Arrêté nommant les membres de la commission électorale dans le cadre de l'organisation du vote électronique pour l'élection des député-e-s du canton au Conseil national et au Conseil des Etats du 18 octobre 2015

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'arrêté instituant le vote électronique à titre expérimental pour l'élection des député-e-s du canton au Conseil national et au Conseil des Etats du 18 octobre 2015, du 26 août 2015;

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article premier Sont nommés membres de la commission électorale dans le cadre de l'organisation du vote électronique pour l'élection des député-e-s du canton au Conseil national et au Conseil des Etats du 18 octobre 2015:

Despland Séverine	Chancelière d'Etat, présidente
Haerberli Philippe	Député du groupe PLR
Giovannini Marina	Députée du groupe socialiste
Zurita Martha	Députée du groupe PopVertsSol
Weber André Samuel	Député du groupe UDC
Marti Alain	Député du groupe Vert'libéraux
Schuler Perotti Catherine	Juriste, service juridique de l'Etat

Art. 2 Les membres de la commission ont droit aux indemnités en vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat concernant les indemnités de présence et de déplacement des membres des commissions administratives, consultatives, d'examens ou d'experts, du 26 décembre 1972.

Art. 3 La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 août 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

<i>La présidente,</i>	<i>La chancelière,</i>
M. MAIRE-HEFTI	S. DESPLAND